

REMUNERATION DE TOUTES LES ASTREINTES DES MEDECINS SPECIALISTES LIBERAUX

Depuis 2006, nous avons obtenu qu'un certain nombre de gardes et astreintes, mobilisant les praticiens libéraux dans les établissements de soins privés ou dans des plateaux techniques d'imagerie, soient rémunérées.

Actuellement, en moyenne, deux chirurgiens et un anesthésiste bénéficient de cette rémunération. Dans le cadre de la campagne tarifaire mise en place par la C.S.M.F., le Bureau de l'U.M.E.S.P.E. a décidé d'apporter sa contribution en demandant à tous les praticiens mobilisés par ces astreintes d'adresser leurs relevés et la demande de rémunération par les caisses primaires d'Assurance Maladie sur un modèle identique de ceux qui sont actuellement mobilisés.

Dans un premier temps, il s'agit uniquement des établissements ayant un service d'urgences reconnu, il faut bien sûr que le tableau d'astreintes soit réel en pratiquant, si besoin, une politique de réseau pour les départements où le nombre de médecins spécialistes est restreint. A titre d'exemple, on ne peut mettre sur un tableau d'astreintes le seul praticien 365 jours par an car ceci ne correspond pas à une réalité pratique, par contre, les praticiens de même spécialité et d'établissements proches peuvent s'organiser en réseau.

Vous trouverez ci-joint :

- le mode d'emploi et le modèle de lettre qui nécessite la signature du relevé par le président de la CME,
- les fichiers utiles à différentes spécialités.

Nous vous demandons de mobiliser tous les médecins concernés, de demander - afin de comptabiliser l'efficacité de ce mouvement mais, également, apporter un support juridique en cas de refus probable des caisses primaires d'assurance maladie - à l'ensemble des médecins de nous adresser une copie de ces astreintes à :

l'U.M.E.S.P.E. - 79, rue de Tocqueville - 75017 PARIS

Il est important que ce mouvement prenne rapidement de l'ampleur pour, d'une part, réparer cette iniquité, d'autre part, faire prendre conscience au gouvernement du mécontentement des médecins spécialistes libéraux.

Dr. Jean François REY
Président

MODE D'EMPLOI

REPLISSAGE DES TABLEAUX DES ASTREINTES

Les données devront être impérativement saisies directement dans les tableaux Excel (aucun remplissage manuel).

⇒ Modèle de lettre à la CPAM,

⇒ Modèles ci-joints (fichiers tableaux astreintes.xls)

Attention il y a deux onglets (tableau d'astreintes + cumul des astreintes par praticien).

Une fois ces tableaux complétés, la transmission à votre CPAM se fait obligatoirement par voie postale en raison des signatures impératives en bas de chaque document et ce avant le 15 de chaque mois.

PROBLEMES SPECIFIQUES ET GARDES EN MATERNITE

- au dessous de 1500 naissances : il faut un gynécologue obstétricien sur place ou en astreinte opérationnelle exclusive tous les jours de l'année et 24h/24, pouvant intervenir dans des délais compatibles avec l'impératif de sécurité, même chose pour l'anesthésiste qui doit être en astreinte opérationnelle permanente et exclusive pour le site, un pédiatre doit être présent ou disponible de même, avec un délai d'arrivée compatible avec l'impératif de sécurité...Donc pour ces maternités il existe une obligation d'astreinte.
- au dessus de 1500 naissances : la présence des obstétriciens et anesthésistes est obligatoire sur place 24h/24...l'obstétricien dans l'unité d'obstétrique, l'anesthésiste sur le même site, et si l'établissement fait plus de 2000 naissances, la présence de l'anesthésiste est obligatoire dans l'unité d'obstétrique. Le pédiatre n'est que d'astreinte opérationnelle. Donc ici on différencie les obstétriciens et anesthésistes qui ont une garde sur place, et les pédiatres qui sont d'astreinte, comme pour le cas précédent.

MODELE DE LETTRE

CPAM DE (à compléter)

Lieu, date (à compléter)

Objet : Tableau des astreintes

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joints les tableaux des astreintes du mois de (à compléter) de (nom de l'établissement) qui permettront le versement des indemnités prévues par la convention médicale.

Vous en souhaitant bonne réception.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

SIGNATURE du

Président de la CME

PJ : Tableau des astreintes du mois de (à compléter)